



Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement

Distr.
LIMITÉE

TD/B/COM.1/L.7
30 septembre 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission du commerce des biens et services,
et des produits de base
Troisième session
Genève, 28 septembre 1998
Point 8 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DU COMMERCE DES BIENS ET SERVICES,
ET DES PRODUITS DE BASE SUR SA TROISIÈME SESSION
(28 septembre - 2 octobre 1998)

Rapporteur : Mme Leticia Casati (Paraguay)

Orateurs :

Secrétaire général de la CNUCED
Secrétariat
Uruguay (au nom du Groupe latino-américain et caraïbe)
Inde (au nom du Groupe asiatique et de la Chine)
Autriche (au nom de l'Union européenne)
Maurice (au nom du Groupe africain)
Fédération de Russie

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification doit être soumise, en anglais ou en français, **au plus tard le vendredi 9 octobre 1998**, à la :

Section d'édition de la CNUCED
Bureau E.8102
Télécopieur : 907 0056
Téléphone : 907 5654 ou 5655

INTRODUCTION

1. La troisième session de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 28 septembre au 2 octobre 1998. À cette occasion, la Commission a tenu ... séances plénières (de ses 8ème à ... séances) et ... séances informelles.

Déclaration liminaire

2. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a constaté que les délibérations devant se dérouler au cours de la session s'inscrivaient dans un contexte dominé par deux grands processus à l'oeuvre dans l'économie mondiale : le premier étant la crise économique et financière asiatique et le second les préparatifs de la troisième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui devait avoir lieu aux États-Unis avant la fin de 1999. La seconde ne venait pas en réponse à la première, mais les deux étaient étroitement liées car la Conférence ministérielle était susceptible de contribuer de manière constructive à réparer les dégâts occasionnés par la crise économique et à empêcher que l'instabilité économique ne perdure.

3. Il a fait ressortir les répercussions négatives de la crise asiatique sur l'économie des pays en développement, en particulier les répercussions sur la balance des opérations courantes de nombreux pays, qui les avaient contraints à prendre certaines mesures pour réduire leurs déficits courant et commercial. Parmi elles figuraient des dispositions macroéconomiques tendant à freiner la croissance de l'économie, et donc à comprimer la demande d'importations. L'Asie, par exemple, qui jusqu'à une date récente avait été une composante majeure de la demande d'importations, dégageait à présent des excédents commerciaux grandissants imputables davantage à la réduction des importations qu'à une croissance réelle des exportations. Plusieurs pays, comme la République de Corée et la Thaïlande, avaient réussi à accélérer la croissance de leurs exportations mais cela n'avait guère permis de compenser les pertes entraînées par la baisse des prix liée à la dévaluation de leur monnaie et aux fluctuations des cours des produits de base.

4. Les raisons expliquant pourquoi certains pays étaient si durement frappés par la crise n'étaient pas nécessairement à rechercher dans la mauvaise gestion de l'économie, même si cette hypothèse n'était pas à exclure pour plusieurs pays. Dans d'autres, tels que le Chili, l'ajustement économique s'était soldé par des taux de croissance élevés de l'économie au cours des 13 dernières années ainsi que par des excédents budgétaires annuels

considérables. À cause de la crise, le Chili s'attendait à accuser un déficit courant approchant 7,5 % d'ici à la fin de 1998. Ce pourcentage était analogue à celui du déficit de la Thaïlande avant la dévaluation de sa monnaie, alors que le Chili avait suivi à la lettre les conseils qui lui avaient été donnés et s'était intégré à l'économie mondiale et au système commercial international, notamment en augmentant fortement ses exportations vers l'Asie. L'effondrement économique intervenu en Asie s'était traduit par un recul considérable de la demande d'exportations chiliennes, cependant que les produits liés au cuivre et à d'autres produits de base d'exportation avaient connu des chutes de cours qui avaient eu de graves répercussions sur l'économie du Chili.

5. L'exemple chilien illustre utilement l'interaction entre forces financières, instabilité financière et fonctionnement du système commercial, qu'exposait également le *Rapport sur le commerce et le développement 1998*. Le commerce n'était pas le coupable; il ne pouvait fonctionner sans un système financier et monétaire garantissant un minimum de stabilité à l'économie mondiale. Le problème résidait dans l'incohérence et le déséquilibre de l'économie mondiale : on était bien parvenu à réglementer le commerce mais des problèmes subsistaient dans le système financier et monétaire 26 ans après l'abandon des anciennes règles du système de Bretton Woods.

6. Le commerce avait continué à imprimer à l'économie mondiale l'impulsion dont elle avait besoin mais il fallait être réaliste et avoir conscience que les marchés émergents allaient se trouver dans l'impossibilité de continuer à alimenter la demande d'importations puisqu'ils allaient se voir forcés de freiner leur économie. Le phénomène était déjà à l'oeuvre en Amérique latine, où en l'espace de deux mois seulement les prévisions de croissance économique avaient été révisées à la baisse pour tomber de 3,1 à 0,6 %. Cette révision ne venait pas en réaction à des mesures protectionnistes mais tenait au fait que les pays étaient obligés de recourir à certains instruments macroéconomiques pour freiner la croissance. Au Brésil, par exemple, les importations - après avoir augmenté à un rythme soutenu au cours des trois précédentes années - s'étaient effondrées à partir de janvier 1998, malgré le recours aux instruments classiques pour freiner l'économie et réduire le déficit du compte courant. Cela étant, le Brésil accusait un déficit courant inférieur à 4 %, donc bien moindre que le Chili, mais uniquement parce qu'il avait commencé beaucoup plus tôt à mettre en oeuvre ces moyens d'action. Des situations

analogues s'observaient partout dans le monde en développement. Une impulsion à l'économie mondiale et au commerce mondial ne pouvait venir que des pays dont l'économie continuait à croître ou dont le compte courant et la balance commerciale étaient excédentaires. On attendait d'eux qu'ils stimulent la demande et poursuivent leur croissance non seulement grâce à l'exportation mais aussi en poussant leur demande d'importation.

7. S'agissant des préparatifs relatifs aux futures négociations commerciales, la situation actuelle présentait une similarité frappante avec celle qui existait au début des discussions concernant le Cycle d'Uruguay en 1986; les vues quant à la teneur des futures négociations commerciales divergeaient toutefois moins qu'au début des années 80, même si certaines questions importantes restaient à régler. Le futur immédiat était porteur d'une phase de consolidation des progrès accomplis davantage que de nouvelles grandes idées révolutionnaires, ce qui permettrait d'aborder les points laissés en suspens lors des négociations d'Uruguay et de porter l'attention sur les secteurs restés quelque peu en retrait. Il a mentionné les études réalisées par le secrétariat de la CNUCED en coopération avec l'OMC, qui faisaient apparaître qu'existaient encore des possibilités considérables d'aborder des points tels que les crêtes tarifaires et la progressivité des droits ainsi que les branches les plus sujettes au protectionnisme, à savoir l'agriculture, les produits alimentaires, le textile, l'habillement, les articles chaussants, les articles en cuir, et les fruits et légumes. Des efforts devaient être déployés pour accomplir de nouveaux progrès dans ces branches ainsi que pour ce qui était des règles relatives au problème de l'application. Il était vital de prêter attention aux difficultés rencontrées en matière d'application aussi bien par les pays en développement que par les pays développés.

8. Il a engagé la Commission à prendre en considération le cadre général qu'il venait d'esquisser et à donner au secrétariat de la CNUCED des indications précises sur les travaux qu'elle souhaitait le voir mener. Le commerce était un élément moteur déterminant de l'économie mondiale et la CNUCED pouvait aider les pays en développement à utiliser efficacement le commerce pour assurer le développement de leur économie. La conviction qui était sienne que la CNUCED pouvait jouer un rôle important à cet égard avait été confortée lors de la récente réunion spéciale d'experts sur les conséquences du Cycle d'Uruguay pour les pays en développement et les moyens

d'aider ces pays à prendre davantage d'initiatives dans les futures négociations commerciales. Cette dernière tâche s'articulait autour de cinq objectifs d'importance primordiale : il s'agissait d'aider les pays en développement i) à définir des politiques commerciales dans la perspective du développement, ii) à atteindre les objectifs liés aux politiques au cours des négociations commerciales, iii) à s'acquitter de leurs obligations, iv) à défendre leurs droits acquis et v) à exploiter les possibilités de commerce devant découler des négociations commerciales. Les participants à cette réunion s'étaient employés à accroître les capacités analytiques de la CNUCED grâce à une mise en réseau avec des universités et des organisations internationales. La participation active de l'OMC à la session était une source de satisfaction particulière. Dans le prolongement, pour une part, de ces échanges de vues, des pays d'Amérique latine avaient constitué un réseau commercial latino-américain mettant en contact les chercheurs de la région. Dans le contexte d'une collaboration accrue avec la CNUCED, il avait été demandé à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes de réaliser quatre monographies de pays ayant pour objet de mettre en évidence les défis attendant ces pays dans les négociations à venir. Un certain nombre d'études sur ce même sujet mais en Afrique avaient été réalisées et la CNUCED s'efforçait de couvrir un nombre accru de pays conformément à son approche pratique des problèmes et dans un souci de coopération avec d'autres organisations.

Chapitre I

COMMENT FAIRE POUR QUE LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, EN PARTICULIER LES PMA, TIRENT DAVANTAGE PARTI DES PRÉFÉRENCES COMMERCIALES, ET COMMENT ÉLARGIR CES PRÉFÉRENCES

(Point 3 de l'ordre du jour)

POSSIBILITÉS QUI S'OFFRENT AUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT D'ACCROÎTRE LEURS EXPORTATIONS DE SERVICES DANS CERTAINS SECTEURS EN UTILISANT TOUS LES MODES DE LIVRAISON PRÉVUS PAR L'AGCS, COMPTE TENU DE LEUR INTERACTION, DU RÔLE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES NOUVELLES PRATIQUES COMMERCIALES

(Point 4 de l'ordre du jour)

9. Pour l'examen du point 3, la Commission a été saisie de la documentation suivante :

"Comment faire pour que les pays en développement, en particulier les PMA, tirent davantage parti des préférences commerciales et comment élargir ces préférences - Rapport du secrétariat de la CNUCED"

(TD/B/COM.1/20 et Add.1)

"Réunion spéciale convoquée par le Secrétaire général de la CNUCED sur le SGP, le SGPC et de nouvelles initiatives en faveur des PMA - Rapport du secrétariat de la CNUCED" (UNCTAD/SG/AC.1/1)

10. Pour l'examen du point 4 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du document ci-après :

"Possibilités qui s'offrent aux pays en développement d'accroître leurs exportations de services dans certains secteurs en utilisant tous les modes de fourniture prévus par l'AGCS, compte tenu de leur interaction, du rôle de l'informatique et des nouvelles pratiques commerciales"

(TD/B/COM.1/21 et Add.1)

11. En présentant le point 3, le représentant du **secrétariat de la CNUCED** a dit qu'en 1996 des importations d'une valeur d'environ 103 milliards de dollars É.-U. avaient bénéficié d'un traitement SGP, contre environ 11 milliards de dollars É.-U. seulement deux décennies auparavant. Toutefois, une analyse des résultats récents du commerce SGP révélait que les avantages avaient été concentrés sur un nombre relativement limité de grands pays en développement exportateurs, que les taux d'utilisation avaient souvent été bien inférieurs à 100 %, et que très peu de PMA avaient su profiter des préférences SGP. Il en résultait que pour de nombreux pays bénéficiaires,

d'importants débouchés commerciaux SGP restaient à exploiter, de sorte qu'une attention prioritaire méritait d'être accordée aux moyens d'accroître l'utilisation des préférences. Le représentant a décrit quelques-unes des mesures qui avaient été identifiées par les participants à la Réunion spéciale du Secrétaire général de la CNUCED consacrée au SGP, au SGPC et à des nouvelles initiatives en faveur des PMA (document TD/B/COM.1/20).

12. Les préférences non réciproques n'étaient pas devenues obsolètes dans le nouvel environnement commercial de l'après-Cycle d'Uruguay. Il existait encore des possibilités de marges préférentielles commercialement valables, en particulier dans des secteurs d'exportation intéressant les pays en développement. De plus, la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce de Singapour et la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés avaient relancé les efforts visant à améliorer les conditions d'accès aux marchés des PMA. L'une des possibilités pour élargir les préférences était d'accorder un accès en franchise, hors contingentement et sans réciprocité, à tous les produits originaires des PMA. Une plus grande sélectivité pourrait être nécessaire pour que les pays en développement en ayant le plus besoin bénéficient le plus du SGP et d'autres préférences commerciales. Il était important qu'un consensus se forme parmi les pays donneurs de préférences sur une large politique commune visant à renforcer sensiblement les effets promotionnels du SGP et à adapter celui-ci à l'environnement commercial.

13. Présentant le point 4 de l'ordre du jour, le représentant du **secrétariat de la CNUCED** a dit que les débouchés commerciaux dans le secteur des services s'étaient élargis sous l'action de plusieurs tendances mondiales, dont l'utilisation des technologies de l'information qui, avec les progrès des télécommunications, rendait presque tous les services échangeables. Bien qu'il existât des possibilités d'expansion dans les secteurs traditionnels intéressant le commerce d'exportation des pays en développement - par exemple le tourisme -, la catégorie la plus dynamique des services commerciaux était celle des "autres services commerciaux", qui comprenait, par exemple, les services informatiques, les services d'information et les services de communication. Associer le secteur privé à la sous-traitance des services commerciaux contribuerait au renforcement des capacités concurrentielles en matière d'exportation de services. Pour tirer parti des débouchés commerciaux, les entreprises de services des pays en développement devraient se tenir

continuellement à jour des progrès techniques et professionnels, satisfaire aux normes internationales de qualité et intégrer les technologies de l'information dans la fourniture de leurs services. L'expansion des exportations de services des pays en développement dépendait non seulement des capacités nationales, mais aussi de la qualité des infrastructures de télécommunication et des nouveaux débouchés commerciaux. La fourniture de services passait par l'exploitation de tous les modes de livraison, et la concurrence sur les marchés mondiaux imposerait la libéralisation de tous les facteurs de production. L'approche par mode de livraison prévue dans l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) avait créé des conditions flexibles de libéralisation dans le cadre de cet accord, et offrait aussi des possibilités de compromis et d'arbitrage entre différents modes de livraison.

14. Les fournisseurs de services des pays en développement étaient toutefois confrontés à un certain nombre d'obstacles à l'accès aux marchés : dispositions limitant ou interdisant le mouvement temporaire de personnes physiques, manque de crédibilité sur les marchés extérieurs (question qui était en rapport avec la qualité), difficulté d'obtenir des informations commerciales appropriées dans les délais voulus, manque d'accès aux réseaux de distribution, contraintes financières, et plus forte concentration du marché du fait des fusions et acquisitions et des alliances stratégiques. Les examens des besoins économiques constituaient un obstacle important au commerce des services et faisaient planer une incertitude considérable sur le degré d'engagement d'un pays en matière d'accès aux marchés. L'adoption de critères spécifiques pour l'application et l'élimination à terme de ces examens, en particulier dans le cas de catégories professionnelles clairement identifiables, serait au centre des efforts à déployer à l'avenir pour libéraliser le commerce des services. Faciliter le mouvement de fournisseurs de services, par exemple par l'adoption de visas AGCS simplifiés, contribuerait à renforcer les exportations de services des pays en développement.

15. Une attention particulière devait être accordée à la livraison transfrontière de services, compte tenu des possibilités offertes par le commerce électronique pour les services à longue distance et à forte intensité de main-d'oeuvre. Le réseau Internet modifiait les structures du marché et supprimait la nécessité de recourir à des intermédiaires. Des efforts devaient être faits pour que l'accès des pays en développement aux flux de données

transfrontières ne souffre pas d'entraves. Des mécanismes internationaux devaient être mis en place pour régler et harmoniser les questions juridiques transfrontières et prévoir des sauvegardes en matière de concurrence contre la création de monopoles. Le coût des infrastructures nécessaires au commerce électronique était un important obstacle à l'expansion des exportations. Pour que les pays en développement puissent profiter des possibilités offertes par ce commerce électronique, il était important que les dispositions des articles IV et XIX.2, ainsi que l'annexe sur les télécommunications, de l'AGCS soient mises en oeuvre de bonne foi.

16. Les pays en développement devraient veiller à ce que leurs fournisseurs de services exploitent les nouvelles stratégies commerciales - telles qu'alliances stratégiques - pour éviter d'être marginalisés. Toutefois, du fait que les alliances stratégiques risquaient aussi de se transformer de facto en mécanismes fixant les normes ou les prix de l'industrie, ce qui pourrait conduire à la mise en place de nouveaux obstacles à l'entrée et à l'accès, il fallait accorder une attention particulière à l'évolution des politiques nationales et internationales en matière de concurrence.

17. Le représentant de l'**Uruguay**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a rappelé, concernant le point 3, l'importance pour plusieurs pays de son groupe des mécanismes de préférences commerciales unilatérales en tant qu'instrument d'accès aux marchés, en particulier aux marchés des États-Unis et de l'Union européenne. Toutefois, ces préférences s'étaient effritées et leurs incidences sur le commerce avaient diminué du fait de la libéralisation du commerce multilatéral et de la multiplication des accords régionaux et sous-régionaux réciproques. Concernant le point 4, le représentant a dit que la CNUCED avait un rôle important à jouer dans l'identification des secteurs intéressant le commerce d'exportation des pays en développement et dans l'appui à apporter à la participation de ces pays aux futures négociations, notamment par le biais d'une assistance technique visant à développer leurs capacités d'analyse et de négociation.

18. Il a attiré l'attention sur trois questions qui revêtaient la plus grande importance pour les pays en développement, et qui devraient donc être intégrées aux travaux de la CNUCED et de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base. La première concernait l'interdépendance de l'évolution des conditions commerciales, d'une part, et des questions monétaires et financières, d'autre part. Il fallait examiner les incidences de

l'actuelle crise économique sur l'orientation des flux commerciaux internationaux, sur les niveaux de compétitivité des régions et des pays et sur les équilibres macroéconomiques généraux. La CNUCED devrait également contribuer à la réforme du système financier international. À l'heure actuelle, la région latino-américaine et caraïbe se trouvait déstabilisée par des événements échappant à son contrôle.

19. La deuxième question concernait les produits de base. En 1998, les prix de ces produits étaient tombés à leur plus bas niveau depuis 20 ans. Malgré la nécessité d'analyser les incidences de cette baisse des prix sur les recettes d'exportation des pays en développement, les questions relatives aux produits de base étaient en grande partie absentes des débats internationaux. Il y avait actuellement moins de sources d'informations stratégiques sur les produits de base que quelques années auparavant. La CNUCED devrait réactualiser les études sur la transformation, la commercialisation et la distribution des produits de base qui avaient été faites dans les années 70, compte tenu des vastes changements qui s'étaient produits depuis.

20. La troisième question qui méritait une plus grande attention dans les instances internationales et à la CNUCED en particulier était la tendance aux fusions internationales d'entreprises dans presque tous les secteurs économiques stratégiques. Ces fusions avaient des répercussions considérables sur la structure des marchés (par la création de monopoles et d'oligopoles), sur la détermination des prix internationaux, sur la concurrence, sur la politique commerciale, sur les systèmes de production, de commercialisation et de transport, sur l'implantation physique des installations de production des grandes sociétés, sur le champ couvert par les négociations commerciales multilatérales, et sur la capacité des pays en développement d'élaborer des politiques nationales. Le risque existait que ces fusions compromettent les formidables efforts de développement faits par les pays latino-américains et caraïbes dans les années 90. La CNUCED devrait analyser les incidences des fusions sur le commerce et le développement.

21. À continuer d'ignorer ces trois importantes questions, la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base perdrait à la fois son influence et son intérêt.

22. Enfin, le représentant a déclaré que, si l'on voulait que les grandes commissions du Conseil du commerce et du développement fonctionnent efficacement, il était absolument essentiel que des services d'interprétation

dans toutes les langues officielles soient disponibles pour la durée intégrale de leurs sessions.

23. Le représentant de l'**Inde**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a dit que, concernant le point 3 de l'ordre du jour, le SGP et d'autres préférences commerciales sans réciprocité restaient d'importants instruments de développement. La nécessité de disposer d'un accès préférentiel aux marchés restait forte, en particulier compte tenu du marasme économique que connaissaient plusieurs pays en développement dynamiques du fait de la crise financière mondiale. Afin de pouvoir déterminer les avantages réels des mécanismes préférentiels pour les divers pays bénéficiaires de préférences, le secrétariat de la CNUCED devrait renforcer ses travaux d'analyse sur cette question.

24. Les taux d'utilisation par les pays bénéficiaires du SGP et d'autres préférences commerciales sans réciprocité avaient été faibles. Il fallait donc trouver des moyens pour que ces préférences commerciales profitent aux pays en développement qui en avaient le plus besoin. Il fallait renforcer les activités de coopération technique, notamment en exploitant les nouvelles technologies de l'information qui permettaient d'accroître l'information dans les pays bénéficiaires sur la nature et le fonctionnement des mécanismes commerciaux. L'éventail des produits visés par les préférences pourrait être élargi de façon à mieux correspondre aux capacités de production des pays bénéficiaires de préférences. Les marges préférentielles pouvaient être améliorées là où des crêtes tarifaires persistaient pour des produits intéressant le commerce d'exportation des pays en développement. Les contingents tarifaires appliqués aux importations SGP, en particulier dans le secteur agricole, pourraient être éliminés. Il faudrait s'abstenir autant que possible d'imposer des conditions sans rapport avec le commerce. Un certain nombre de schémas SGP devaient également être rendus plus stables, plus prévisibles et plus transparents.

25. Une attention spéciale devrait être accordée aux préférences commerciales en faveur des PMA, notamment dans le contexte des groupements d'intégration régionale, comme convenu à la Conférence ministérielle de l'OMC à Singapour. De meilleures conditions d'accès aux marchés ne suffisaient pas à elles seules; elles devaient être associées à des mesures visant à accroître les capacités de production à l'exportation des PMA.

26. La tendance à la libéralisation et à la réciprocité dans les relations commerciales exigeait un examen plus attentif des questions concernant les préférences commerciales sans réciprocité, en vue d'en renforcer la contribution effective au commerce et au développement des pays en développement. Ces questions concernaient notamment le concept de gradation, l'alignement des préférences commerciales en faveur des PMA, l'harmonisation des règles d'origine du SGP, une meilleure répartition des charges entre pays donneurs de préférences, l'extension du SGP au commerce des services, un fonctionnement des schémas SGP "favorable au développement", et des approches nouvelles, plus différenciées et plus souples de l'application d'un traitement spécial et différencié aux pays en développement.

27. Concernant le point 4 de l'ordre du jour, le représentant a dit que les industries de services dans les pays en développement n'avaient pas encore atteint un stade leur permettant de tirer pleinement parti des débouchés en matière de commerce et d'investissement existant dans d'autres pays. Les politiques de libéralisation dans les différents secteurs de services devaient être correctement planifiées et être appliquées de façon progressive pour permettre à chaque secteur d'acquérir la capacité de soutenir la concurrence sur les marchés internationaux. La tourmente financière en Asie avait montré combien les pays étaient vulnérables à la spéculation monétaire, à la volatilité des flux de capitaux et aux carences des systèmes de réglementation et de supervision financières, tous éléments qui pouvaient avoir de graves répercussions sur la croissance, l'emploi et le développement.

28. Au titre des articles IV et XIX.2 de l'AGCS, les pays en développement s'étaient engagés à faciliter la participation des pays en développement membres au commerce mondial des services, dans le cadre d'engagements négociés spécifiques. Ces dispositions devaient être instrumentalisées de façon à garantir aux pays en développement des avantages concrets; il fallait notamment instituer un mécanisme de notification et de surveillance concernant l'application de l'article IV.

29. Une grande attention avait été accordée à l'obtention d'engagements au titre de la présence commerciale, mais on ne s'était guère soucié de faciliter l'accès aux marchés pour les professionnels des pays en développement. Le mouvement des personnes physiques était entravé par des obstacles importants : examen des besoins économiques, réglementation des visas et des conditions d'entrée, prescriptions discriminatoires en matière de licences et

de qualifications professionnelles, etc. La plupart des engagements contractés au titre de ce mode de fourniture étaient horizontaux et ne précisait pas quels secteurs étaient concernés, ce qui risquait de remettre en cause la symétrie des obligations découlant du mouvement des capitaux et des personnes physiques. Les pays asiatiques étaient préoccupés par le fait que leurs professionnels ne pouvaient tirer le meilleur parti de leurs atouts alors qu'on les pressait constamment d'ouvrir leurs marchés dans des secteurs tels que les télécommunications de base ou les services financiers et au titre de modes de fourniture (fourniture transfrontière et présence commerciale) qui présentaient un intérêt pour les exportations des pays développés. Les initiatives visant à modifier l'architecture de l'AGCS et à élaborer des accords distincts pour chaque mode de fourniture devraient être replacées dans le contexte de la recherche d'un équilibre des droits et des obligations relevant de l'AGCS ainsi que de la nécessité de garantir la neutralité des politiques appliquées au titre des quatre modes de fourniture. Les travaux sur les mesures de sauvegarde d'urgence définies dans l'AGCS devaient s'achever selon le calendrier prévu, afin d'encourager les pays en développement à poursuivre leurs efforts de libéralisation.

30. Dans le prochain cycle de négociations commerciales, il faudrait améliorer de manière considérable les conditions d'accès aux marchés des pays en développement. Ces derniers auraient besoin de l'aide de la CNUCED pour préparer lesdites négociations, et la réalisation d'une évaluation conjointe CNUCED/OMC de l'impact sur les pays en développement de la libéralisation dans le cadre de l'AGCS leur serait des plus profitables.

31. La représentante de l'**Autriche**, prenant la parole au nom de l'**Union européenne**, a souligné que la pleine intégration des pays en développement au système commercial multilatéral, dont l'intégration régionale était une étape intermédiaire bénéfique, était l'un des objectifs fondamentaux de la politique de développement de l'Union européenne. La CNUCED avait largement éclairé le débat sur la libéralisation commerciale vue sous l'angle des pays en développement, et les responsables des politiques commerciales des pays développés et des pays en développement devaient ouvrir un dialogue positif en vue d'étudier les moyens d'établir un lien plus clair entre la libéralisation du système commercial et les objectifs de développement. Il y avait notamment lieu de se féliciter du fait que l'expansion des exportations dans le secteur des services avait été choisie comme l'une des questions de fond de la

présente session, car la part de ce secteur dans les activités économiques mondiales, qui était déjà importante, ne cessait de croître dans la plupart des pays en développement.

32. Le représentant de **Maurice**, s'exprimant au nom du **Groupe des États africains**, estimait que la Commission avait pour tâche de proposer un cadre politique intégré afin de faciliter la pleine intégration dans le système commercial multilatéral des pays en développement, en particulier des PMA et des pays dotés d'une économie structurellement faible et vulnérable. Il lui incombait également d'aider les pays en développement à trouver et à exploiter de nouveaux débouchés à l'exportation.

33. Abordant le point 3 de l'ordre du jour, le représentant s'est inquiété de l'incapacité des pays africains de tirer pleinement parti des schémas de préférences commerciales non réciproques. Comme le montrait le tableau 3 du document TD/B/COM.1/20/Add.1, les pays africains ne profitaient guère des préférences commerciales. Pour en tirer un meilleur parti, ils devaient surmonter des obstacles tels que l'application par les pays donneurs de préférences de nouveaux critères de gradation aux pays bénéficiaires, le retrait progressif des schémas de préférences ou l'instauration de conditions non commerciales liées à des normes sociales, environnementales et humanitaires.

34. Il incombait donc à la communauté internationale d'aider les pays africains en particulier à mieux exploiter les préférences commerciales. À cette fin, il fallait en priorité renforcer les capacités d'exportation de ces pays; faire plus largement connaître les schémas de préférences afin que les Africains soient mieux conscients des débouchés commerciaux possibles; faire en sorte que lesdits schémas contribuent davantage au développement, notamment en élargissant la gamme des produits visés, en accordant des dérogations aux règles d'origine et en admettant en franchise tous les produits des PMA; et accroître la prévisibilité et la stabilité des schémas de préférences en prenant des engagements à long terme.

35. En ce qui concerne le point 4 de l'ordre du jour, le représentant a regretté que des effets bénéfiques tangibles, notamment en termes d'investissements nouveaux, n'aient pas encore été enregistrés dans la plupart des pays africains, malgré les engagements contraignants pris par ces derniers dans le cadre de l'AGCS et de l'OMC. En outre, la multiplication des alliances stratégiques et des fusions entre les principaux prestataires de services

créait des situations de monopole qui risquaient de marginaliser davantage de nombreux pays africains dans le commerce des services concernés. Il était donc urgent que la communauté internationale aide les pays africains à accroître leur participation aux échanges internationaux de services. Il fallait en priorité renforcer le Programme coordonné d'aide dans le secteur des services en Afrique et l'étendre à tous les pays africains, mettre en valeur les ressources humaines dans les nouvelles technologies, moderniser l'infrastructure et mettre en place une législation favorable au commerce des services.

36. Le représentant de la **Fédération de Russie** a évalué de manière positive les travaux de la Commission, aussi bien sur le plan analytique que pratique. Il a évoqué en particulier les résultats fructueux de la réunion spéciale convoquée par le Secrétaire général de la CNUCED sur le SGP, le Système global de préférences commerciales et les nouvelles initiatives en faveur des PMA qui s'est tenue en juillet 1998. Il a estimé qu'il restait encore un long chemin à parcourir avant que la libéralisation du commerce et la réciprocité accrue dans les relations commerciales ne rendent inutiles les préférences commerciales unilatérales. Les schémas de préférences commerciales continuaient donc de jouer un rôle important.

37. La Fédération de Russie faisait partie des pays donneurs de préférences depuis 1994, date de l'entrée en vigueur de son schéma de préférences commerciales. Dans le cadre de celui-ci, tous les PMA bénéficiaient d'un régime d'admission en franchise et les importations de 104 pays en développement étaient soumises à un prélèvement correspondant à 75 % du taux de base.

38. Pour la Fédération de Russie, qui était encore importateur net de services, il était essentiel de mettre en place une infrastructure nationale de services, d'élaborer une législation adaptée et de développer les exportations de services. Les problèmes touchant le commerce de services étant identiques dans les pays en développement et dans les économies en transition, la Fédération de Russie était particulièrement favorable à ce que la CNUCED poursuive ses travaux sur la question. Le représentant estimait en outre que le rôle de la CNUCED dans ce domaine devrait être renforcé dans la perspective des nouvelles négociations sur les services qui auront lieu dans le cadre de l'OMC. Il était d'avis que, compte dûment tenu de la complémentarité et des atouts des diverses organisations internationales, la CNUCED pourrait apporter

une contribution précieuse au débat en renforçant les capacités humaines et en réalisant des études dans le but de trouver des débouchés à l'exportation pour les services des pays intéressés. Il se félicitait également du rôle plus actif que la CNUCED jouait en vue d'accroître les capacités de négociation de ces pays, notamment concernant le choix de la stratégie de négociation et les questions tactiques. Il était également favorable à l'initiative de la CNUCED relative au commerce électronique, qui devrait être associée aux travaux que celle-ci mène sur le commerce des services dans la perspective de futures négociations multilatérales. Enfin, il a souligné que la récente réunion d'un groupe spécial d'experts convoquée par le Secrétaire général de la CNUCED et destinée à préparer de futures négociations commerciales multilatérales avait été fort utile.

Chapitre II

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

39. La troisième session de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base a été ouverte le 28 septembre 1998 par M. Bozorgmehr Ziaran, Président de la deuxième session de la Commission.

B. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

40. À sa 8ème séance plénière, le 28 septembre 1998, la Commission a élu le Bureau ci-après :

<u>Président</u> :	M. Sándor Simon	(Hongrie)
<u>Vice-Présidents</u> :	M. Luis Alberto Padilla Menéndez	(Guatemala)
	M. Mark Jones	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
	Mme Rafla Mrabet	(Tunisie)
	Mme Gothami Indikadahena	(Sri Lanka)
	Mme Marianne Zuur	(Pays-Bas)
<u>Rapporteur</u> :	Mme Leticia Casati	(Paraguay)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

41. À la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/COM.1/19. L'ordre du jour de la troisième session était le suivant :

1. Élection du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Comment faire pour que les pays en développement, en particulier les PMA, tirent davantage parti des préférences commerciales, et comment élargir ces préférences
4. Possibilités qui s'offrent aux pays en développement d'accroître leurs exportations de services dans certains secteurs en utilisant tous les modes de livraison prévus par l'AGCS, compte tenu de leur interaction, du rôle des technologies de l'information et des nouvelles pratiques commerciales
5. Rapports des organes subsidiaires de la Commission

6. Ordre du jour provisoire de la quatrième session de la Commission
7. Questions diverses
8. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement

D. Ordre du jour provisoire de la quatrième session de la Commission

(Point 6 de l'ordre du jour)

[À compléter]

E. Questions diverses

(Point 7 de l'ordre du jour)

[À compléter le cas échéant]

**F. Adoption du rapport de la Commission au Conseil
du commerce et du développement**

(Point 8 de l'ordre du jour)

[À compléter]
